



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 4

Question écrite n° 110175

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le fait que l'autoroute A 4 traverse une zone périurbaine au nord-est de Metz, qui connaît un développement économique important. Or la section correspondante de l'autoroute A 4 ne comporte aucun échangeur autoroutier en dehors de celui d'Argancy, lequel est d'un accès très difficile, faute de liaison routière satisfaisante en direction des localités situées plus à l'est. Or, lors de la construction de l'autoroute A 4, l'idée de créer un échangeur soit avec la RD 3 à hauteur de Vany, soit avec la RD 2 à hauteur de Charly-Oradour avait été abandonnée au motif que la section en cause devait comporter un péage. Le poste de péage envisagé sur le ban de Mey ayant été abandonné, il n'y a plus de raison pour ne pas remettre à l'ordre du jour la création d'au moins un demi-échangeur avec la RD 2 pour créer une liaison en direction de la rive gauche de la Moselle. Elle lui demande s'il serait possible d'engager une pré-étude en la matière.

Texte de la réponse

La construction d'échangeurs nouveaux sur une voirie autoroutière permet, sur le principe, d'améliorer la desserte de territoire. Les effets positifs de ce type d'aménagement doivent toutefois être comparés au coût de réalisation, après avoir considéré les aménagements déjà existants. Il apparaît que l'agglomération de Metz est déjà largement dotée en diffuseurs ou échangeurs sur l'autoroute A4. En ce qui concerne le secteur de Vany et Charly-Oradour, l'interdistance entre le diffuseur d'Argancy et l'échangeur de Mey n'est que de dix kilomètres, ce dernier échangeur constituant un noeud complexe. Compte tenu de ces éléments, les RD 2 et le RD 3 sont trop proches des échanges existants pour qu'un diffuseur supplémentaire puisse être installé. De plus, le trafic dans le secteur, de l'ordre de 40 000 v/j, est important. Créer un nouvel accès compliquerait la situation et pourrait engendrer une congestion d'axe. Se pose enfin la question du financement de cette infrastructure qui serait libre de péage. De ce fait, un concours financier des collectivités locales demanderesse, couvrant la totalité de l'investissement, serait nécessaire. La répercussion du coût du diffuseur sur les péages du réseau ne semble pas souhaitable, compte tenu des critiques que cette problématique suscite de la part des usagers. Pour l'ensemble de ces raisons, il n'est par conséquent pas opportun d'engager une pré-étude en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110175

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5655

Réponse publiée le : 1er novembre 2011, page 11578